



HAL
open science

La traversée d'un siècle: la Fédération des Amicales des anciens élèves de l'enseignement catholique. Jalons pour une histoire

Sara Teinturier

► To cite this version:

Sara Teinturier. La traversée d'un siècle: la Fédération des Amicales des anciens élèves de l'enseignement catholique. Jalons pour une histoire. La traversée d'un siècle: la Fédération des Amicales des anciens élèves de l'enseignement catholique. Jalons pour une histoire, Nov 2009, Paris, France. halshs-00467575

HAL Id: halshs-00467575

<https://shs.hal.science/halshs-00467575v1>

Submitted on 26 Mar 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La traversée d'un siècle : la Fédération des Amicales des anciens élèves de l'enseignement catholique. Jalons pour une histoire

Table des matières

Introduction	2
1 Le temps de la défense religieuse (1904-1914)	3
2 « Résurrection » : créer une Fédération (1918-1944)	5
2.1 Fédérer	5
2.2 S'intégrer aux balbutiements de l'organisation catholique de l'enseignement libre	7
3 « Rassemblement » : apaiser la querelle scolaire (1945-1959)	9
3.1 Unir dans la diversité	10
3.2 Convictions et interrogations	11
Conclusion	12
Bibliographie sélective	13

Introduction

« Plus encore que l'école publique, l'école libre est méconnue¹ ». Cette remarque faite par Jacqueline FREYSSINET-DOMINJON en 1967 est toujours d'actualité pour l'institution scolaire confessionnelle de la première moitié du vingtième siècle². Pourtant, la mobilisation catholique jusqu'à la loi Debré (1959) laisse entrevoir un champ important en termes de mouvements et d'organisations portant les revendications autour de l'école. Parmi eux, les amicales des anciens élèves occupent une place de choix : leur Fédération est l'une des plus anciennes associations de l'enseignement catholique, née avec la politique d'expulsion des congréganistes enseignants des années 1901-1904. Dans l'urgence, et devant le vide institutionnel des structures ecclésiales nationales, ce sont des religieux – les Frères des écoles chrétiennes, pour beaucoup sécularisés pour pouvoir maintenir leurs œuvres – et des laïcs qui promeuvent l'organisation et l'action autour de l'école catholique.

Aussi l'étude de la Fédération des amicales permet-elle de rendre compte des relations, nuancées, complexes, entre les différents acteurs du champ catholique – hiérarchie, congrégations, laïcs. S'intéresser à son action, à ses choix, permet de saisir les diversités des options catholiques posées sur l'institution scolaire : évoquer « l' » école catholique relève en effet d'une catégorisation qui ne correspond pas à la réalité protéiforme du terrain, où les écoles primaires paroissiales – les plus nombreuses – côtoient les établissements diocésains ou congréganistes secondaires, les petits séminaires, les juvénats. Cette diversité reflète, pour une part, un débat croissant parmi les catholiques quant à la place de l'école dans le dispositif ecclésial, où l'affirmation de son rôle clé pour la reconstruction d'une société chrétienne côtoie son rejet au nom d'une nécessaire présence catholique dans une cité désormais profane.

Pour mener à bien une telle étude, seules des sources éparses sont aujourd'hui disponibles : la COFAEC (Confédération des amicales des écoles catholiques, héritière de la Fédération des amicales) ne dispose plus de ses archives pour la période antérieure à 1960, perdues au fil de déménagements et réaménagements³. À défaut, des sources

1. FREYSSINET-DOMINJON Jacqueline, *Les manuels d'histoire de l'enseignement libre, 1886-1959*, Paris : Armand Colin, 1969, p. 21 (Thèse soutenue en 1967 à Paris I, 2 vol., 565 p.).

2. Nous employons indifféremment « école catholique », « école libre », « école privée confessionnelle catholique ». L'usage de certaines de ces expressions soulève encore parfois des passions, révélatrices de l'inscription des acteurs dans la « guerre scolaire » qui a marqué l'histoire contemporaine de la France. Nous nous contentons de nous intéresser à l'objet « institution scolaire confessionnelle catholique », dans la lignée par exemple d'Antoine PROST, dont l'un des chapitres d'une synthèse récente sur l'histoire de l'enseignement s'intitule : « Les écoles libres changent de fonctions ». Voir PROST Antoine, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation. IV. Depuis 1930*, Paris : Perrin, coll. « Tempus », 2004 [1981], p. 467-507.

3. Laurent GRÉGOIRE, président de la COFAEC, est à l'origine de ce travail sur la Fédération des

imprimées sont encore disponibles, quoique les collections soient lacunaires : les comptes rendus des Congrès nationaux, ainsi que *Le Haut-Parleur* et *Le Fédéral*, les publications de mouvements proches (*Bulletin de la société d'éducation et d'enseignement* par exemple) permettent de suivre les grandes lignes de la Fédération au cours des décennies. « Jalons pour une histoire », ces développements rapides sont d'abord une invitation à poursuivre la recherche.

1 Le temps de la défense religieuse (1904-1914)

1904 : la date de naissance de la première rencontre des Amicales n'est pas un hasard. Depuis 1880, les Républicains désormais au pouvoir ont à cœur d'investir l'institution scolaire, largement portée alors par les membres de l'Église. Aux libéraux du début de la III^e République, succèdent Combe et ses partisans, radicaux échaudés par l'affaire Dreyfus et pour lesquels il ne suffit pas d'attendre l'extinction de la religion devant la marche au progrès. Les congréganistes enseignants, largement majoritaires dans l'enseignement catholique, paient cher la politique combiste : être boutés hors des écoles publiques n'est plus assez ; ils sont sommés d'abandonner leurs œuvres scolaires, frappés d'un interdit d'enseignement pur et simple. La suite est connue : le choix cornélien auquel ils sont confrontés les oblige, en très peu de temps, à opter pour l'exil, la désobéissance civile (ce que très peu feront) ou la sécularisation afin de pouvoir rester et maintenir leurs œuvres. Du jour au lendemain, l'école catholique est vidée de la majorité de ses cadres⁴.

Les laïcs entrent en scène, doublement. C'est à eux que l'on fait appel pour remplacer, au pied levé, les enseignants congréganistes. On le fait dans l'urgence, et surtout convaincus que cette solution n'est que provisoire, en attendant le retour des congréganistes. Il s'en suit une représentation de l'enseignant laïc catholique très spécifique : il exerce un « sacerdoce laïque », une « vocation à l'apostolat du professorat⁵ », où le maître catholique se voit chargé de toutes les qualités attendues du religieux (pauvreté, modèle de vie chrétienne, vie simple et vertueuse, etc.).

amicales. Qu'il soit spécialement remercié d'avoir proposé cette communication à l'Assemblée générale de son association tenue en novembre 2009 à Paris, ainsi que l'accès qu'il a permis à la documentation conservée au siège national.

4. Nous n'aborderons pas plus avant la question des congréganistes dans l'enseignement privé catholique au XX^e siècle, dont ils sont un acteur majeur que nous n'ignorons pas. La place des prêtres (« prêtres professeurs », « vicaires instituteurs ») serait aussi à traiter.

Sur cette période, voir LANFREY André, *Sécularisation, séparation et guerre scolaire. Les catholiques français et l'école (1901-1914)*, Paris : Cerf, coll. « Histoire », 2003, 639 p.

5. Pendant toute cette période, on parle de « vocations enseignantes » : il ne s'agit pas des vocations pour les congrégations enseignantes, mais de l'appel à exercer un métier dans lequel la transmission de la foi reste essentielle.

Le rôle des laïcs est essentiel à un autre niveau. En 1904, les évêques ne sont pas encore organisés en Assemblée – l'Assemblée des cardinaux et archevêques (ACA) naît en 1919. Peu nombreux sont les diocèses alors dotés d'un « Comité diocésain de l'enseignement libre ». L'enseignement catholique du début du siècle est constitué d'une myriade d'écoles, primaires, secondaires, EPS. . . qui, exception faite des écoles des congrégations, n'ont pas de liens entre elles. Les écoles primaires – très majoritaires dans l'enseignement libre – sont à la charge des curés de paroisses pour la plupart. Dans ces conditions, un espace existe pour la création d'organisations de soutien à l'enseignement libre. Si quelques-unes existent déjà – la *Société générale d'éducation et d'enseignement* et l'*Alliance des maisons d'éducation chrétienne*, créées à l'orée de la III^e République – le choc de 1901-1904 est le détonateur de la création de mouvements et d'associations de soutien à l'école catholique.

Un pôle important d'impulsion se situe à Lyon. Là, Jean BORNET, négociant en soierie, crée le *Comité lyonnais des associations scolaires libres*, dont l'objectif est de promouvoir l'école catholique selon un schéma à la fois laïque et associatif, où parents, maîtres, amis, protecteurs, gèrent ensemble les institutions scolaires. En marge du rassemblement qu'il organise en 1904 dans la capitale des Gaules, il invite les Amicales à se réunir et à envisager une union orientée vers la promotion des écoles – l'idée d'une telle union avait déjà été exprimée lors du Congrès de Reims de 1896. Amicales des Frères et de l'enseignement libre sont donc réunies pour la première fois et décident de renouveler leur rassemblement l'année suivante lors d'un Congrès, en vue d'organiser une véritable Fédération.

Les Frères des Écoles chrétiennes portent jusqu'en 1914 l'essentiel du dynamisme du regroupement, dont témoigne bien le titre des congrès qui se tiennent alors : « Congrès des Amicales des Anciens élèves des Frères » et, en caractères plus petits : « et des institutions et écoles libres catholiques ». Des unions régionales voient le jour, rattachées à un Comité permanent⁶. Mais la question de l'organisation nationale n'est pas résolue avant le début de la Grande guerre. Cette organisation se heurte à une résistance : le primaire et le secondaire moderne sont assez rapidement partie prenante des activités de la Fédération, tandis que le secondaire classique et le supérieur restent réticents à s'y joindre. En filigrane, se dessine la carte des institutions congréganistes, qui disposent de leur propre réseau et n'ont pas besoin d'une nouvelle association. Ces activités devaient déboucher sur une rencontre plus décisive en 1914 – la Grande Guerre brise net cet élan.

6. 1905 : UR de Paris et de Béziers ; 1906 : Marseille, Lyon, Dijon, Clermont, Rouen et Lille ; 1907 : Reims et Toulouse ; 1909 : Bordeaux, Tours, Orléans et Nantes ; 1926 : Le Puy ; 1929 : Union de Bretagne (Rennes) ; 1934 : Union de l'Afrique du Nord (Alger).

2 « Résurrection » : créer une Fédération (1918-1944)

« Résurrection » : tel est le mot d'ordre lancé au Congrès national des Amicales en 1922, tenu à Marseille. Quatre ans après la fin du Premier conflit mondial, les Unions régionales ont, pour certaines, tenu des réunions ou des congrès locaux. Mais, sur le plan national, le Congrès de 1922 est la première manifestation de la reprise des activités des Amicales.

2.1 Fédérer

Ce délai s'explique par plusieurs raisons. La saignée de la Grande guerre n'a épargné aucun mouvement catholique lié à l'enseignement libre de près ou de loin – sauf un, nous y reviendrons. Les Congrégations, de leur côté, sont dans une situation ambiguë sur le plan légal, devant organiser un retour en catimini ; elles s'interrogent d'abord sur des modalités de regroupement, entre elles⁷. Surtout, le *Comité lyonnais*, à l'initiative du premier rassemblement des amicales en 1904, sous l'égide de Jean BORNET, s'est vu absorbé par l'organisation diocésaine de l'enseignement libre de Lyon, processus achevé en 1919-1920 avec la nomination d'un nouveau directeur de l'enseignement libre – l'école est désormais une affaire diocésaine, sous la responsabilité des évêques. Quant au Président de la Fédération des amicales, Paul BLANCHEMAIN, c'est désormais un vénérable octogénaire, préoccupé par la pérennité d'une œuvre encore en gestation.

Les Congrès des amicales tenus en 1922 (Marseille), 1924 (Lyon), 1926 (Angers) mettent en place les premiers éléments de l'organisation de la Fédération des amicales, dont les statuts sont déposés quelque temps plus tard à Dijon, lieu de résidence d'Henry POUPON, Président général de 1924 à 1946. Le bulletin *Le Haut-parleur* est lancé, à une date qui nous est restée inconnue. À partir de 1929, il bénéficie d'un tirage à la fois national et régional – chaque Union étant invitée à préparer une édition spécifique. Mais ce n'est qu'avec les Congrès de 1928 (Lille) et 1930 (Bordeaux-Lourdes) que la Fédération devient véritablement la Fédération de *toutes* les amicales des anciens élèves de l'enseignement catholique : en 1928, les amicales féminines rejoignent le mouvement, ainsi que les amicales de l'enseignement supérieur. Ces premières années de la présidence POUPON sont visiblement un temps d'essor et de développement : en 1923, le mouvement touche 227 Amicales, pour 32 000 adhérents. Ce chiffre est porté, en 1930, à 895 amicales pour plus de 230 000 adhérents et, en 1939, 1 849 amicales pour 350 000 membres. Les Unions

7. Les premières rencontres en ce sens ont lieu en 1937. C'est en 1940 que, sous l'égide du cardinal Verdier, les congrégations enseignantes féminines créent un premier groupement : l'Union des religieuses enseignantes (URE). L'Union des Frères enseignants (UFE) est lancée en 1947.

régionales sont affirmées et développées dans le même temps.

L'activité principale de la Fédération réside dans l'organisation de Congrès, régionaux, mais aussi nationaux, dont les actes nous sont parvenus et donnent des informations précieuses à défaut d'archives disparues. Les Congrès ne sont pas un mode d'action nouveau pour les catholiques⁸ : développés dès le XIX^e siècle, ils sont une réponse particulière à la politique de la III^e République. Moyen de marquer l'opinion par le déploiement des forces catholiques sur la scène publique, à l'époque des masses, ils ont aussi un rôle d'émulation du militantisme. Encourager, dynamiser, lieux de rencontre pour des militants parfois isolés, les congrès ont un rôle moteur pour le laïcat contemporain. Dans une configuration où il est de règle de manifester sa « confiance filiale » envers la hiérarchie, le congrès répond à un protocole strict, où les prélats trouvent bonne place, présidant les séances, chargés des discours d'ouverture ou de conclusion, de nombreux « toasts » aussi. Aucun des Congrès des amicales ne se tient sans la présence d'un ou plusieurs membres de la hiérarchie épiscopale. Lieu de vie et d'expression liturgique – prière, célébrations, méditations font partie du congrès –, le congrès a aussi un rôle de laboratoire, « *think tank* », pour aborder des questions techniques parfois, comme de considérations plus générales.

Plusieurs grands thèmes peuvent être relevés : l'organisation et le développement de la Fédération en sont des constantes. Les amicales restent particulièrement attentives à la vie des institutions scolaires et, spécialement, à la situation des maîtres de l'enseignement libre, dont la situation matérielle nourrit la question scolaire : moyens d'améliorer leur quotidien, de leur assurer une retraite, de les former, sont ainsi des thèmes récurrents. L'attribution de bourses aux élèves méritants de l'enseignement libre, la question du « placement » des jeunes à l'entrée dans la vie professionnelle, sont également des préoccupations phares de la Fédération. Enfin, des thèmes plus généraux peuvent être abordés – l'organisation générale de l'enseignement catholique, l'école unique, la RPS – liés à la situation présente.

L'objectif lointain est clair : faire revenir la société à Dieu, qu'illustre parfaitement la devise adoptée par la Fédération, « Que ton règne arrive, ô Christ, par l'école » ; adoptée avec une prière de consécration de la Fédération au Christ-Roi, prononcée pour la première fois au Congrès régional de Paray-le-Monial en 1929, elle disparaît, sans explication, avec le numéro du *Fédéral* de janvier 1975. En cela, la Fédération ne se

8. Sur ce point, voir LANGLOIS Claude, SORREL Christian (dir.), *Le catholicisme en congrès (XIX^e - XX^e siècles)*. Actes de la table ronde organisée à l'Institut européen en sciences des religions, Paris, 22-23 septembre 2005, Lyon : RESEA-LARHA, *Chrétiens et sociétés*, coll. « Documents et Mémoires », n° 8, 2009.

Sur les « répertoires d'action », outil d'analyse forgé par Charles TILLY, voir l'une de ses dernières synthèses traduites en français : TILLY Charles, TARROW Sidney, *Politique(s) du conflit. De la grève à la révolution*, Paris : Presses de Sciences Po, coll. « Références », 2008, 396 p.

démarque pas d'une catholicité nostalgique d'un ordre social chrétien : la fête du Christ Roi est institué par Pie XI en 1925 pour réaffirmer les normes chrétiennes sur la sphère sociale.

Reste que « fédérer » n'est pas simple. Ainsi, à la fin des années 1930, Henry POUPON se plaint de ce que les établissements secondaires classiques ne soient pas véritablement intégrés à la Fédération – l'*Alliance des Maisons d'éducation chrétienne* y étant implantée de longue date. Il stigmatise l'attitude de certaines congrégations – en 1938-1939 par exemple, il s'inquiète de la volonté des Jésuites de créer une « Fédération des Amicales des anciens élèves des jésuites » (projet porté par le P. FAURE, s.j.), qu'il juge copiée sur sa propre Fédération.

2.2 S'intégrer aux balbutiements de l'organisation catholique de l'enseignement libre

Lorsque la Fédération se crée en 1924-1925, elle complète un dispositif déjà conséquent en matière d'enseignement libre. Plusieurs organisations, mouvements existent déjà ou sont appelés à se créer dans les années à venir. Ainsi en est-il de deux mouvements dont la Fédération sera proche : la *Société générale d'éducation et d'enseignement* (SGEE) et les *Associations catholiques de chefs de famille* (ACCF). La SGEE est l'une des institutions les plus anciennes de l'enseignement catholique, née à l'aube de la III^e République pour défendre l'école libre. Les ACCF ont été reprises et développées par Jean GUIRAUD à partir de 1904-1905 afin de veiller au respect de la neutralité de l'école publique. Comme une majorité de catholiques de l'époque, ces organisations ne sont pas imperméables à la prégnance de l'Action française. En témoignent les intervenants sollicités lors des Assemblées annuelles ou des Congrès : Xavier VALLAT, Jean LE COUR GRANDMAISON, Charles FRANÇOIS-SAINT-MAUR par exemple, compagnons de route du mouvement maurrassien à défaut d'en être des membres au sens strict.

SGEE, ACCF et Amicales se verraient bien à la tête d'une organisation nationale de l'enseignement libre. Elles promeuvent des actions conjointes – activités de « propagande » –, font intervenir leurs dirigeants respectifs dans les publications des autres. Leurs tribunes principales sont, d'une part, le *Bulletin de la SGEE*, qui offre, jusqu'à la mort du président de la Société le colonel KELLER, en 1932, une livraison importante et particulièrement instructive sur chacun de ces mouvements ; et *La Croix* dont Jean GUIRAUD, président de l'Union nationale des ACCF, est co-rédacteur en chef de 1917 à 1939. Leur action est caractérisée par une posture de défense religieuse, au ton parfois virulent, aux principes intransigeants, exigeant sans condition l'abolition des « lois intangibles » (qui ont institué la laïcité) et la participation de l'État au financement de l'enseignement

privé⁹.

Elles doivent cependant composer avec d'autres mouvements gravitant autour de l'enseignement libre. C'est, tout d'abord, la création d'un *Comité national de l'enseignement libre* en 1930, confié au secrétariat de l'Action catholique (Mgr COURBE). Il cherche à rassembler les différents mouvements en son sein et à se faire entendre des acteurs politiques. L'action frontale d'opposition n'a pas sa préférence : il opte pour une politique de « petits pas » sans pour autant renier quoi que ce soit des principes au fondement de la doctrine de l'Église en matière éducative. Quoique son rôle reste réduit jusqu'à la fin des années 1930, il parvient à « absorber » la SGEE et son Comité du contentieux et prépare l'organisation scolaire de l'après-seconde guerre mondiale. Le président POUPON, comme Jean GUIRAUD et les ACCF, traînent pour engager pleinement leurs organisations dans l'Action catholique.

Au cours de cette même période, apparaissent également plusieurs nouveaux mouvements dans le paysage de l'enseignement catholique. Le plus célèbre, appelé à jouer un rôle important par la suite, est celui des APEL, né en 1930 à Marseille et devenu rapidement une union nationale sous la présidence de Philippe de LAS CASES, proche des Chroniques sociales. Claude JANIN, Président de la Fédération des Amicales après la Seconde guerre mondiale, évoque en 1949 les relations avec l'UNAPEL. Il affirme alors : « *Nous nous sommes toujours bien entendu avec les APEL* ». La formule est jolie, alors qu'on sait qu'entre 1931 et 1934, le *Comité national de l'enseignement libre* a dû arbitrer entre APEL, Amicales et ACCF afin de délimiter les compétences réciproques. Le sujet revient régulièrement à l'ordre du jour.

Les syndicats professionnels de l'enseignement libre sont aussi créés à ce moment – occasion pour les Amicales de s'interroger sur leur mission propre dans l'ensemble des mouvements liés à l'école catholique¹⁰. À la fin des années 1930, la Fédération a obtenu d'apparaître comme l'une des organisations importantes de l'enseignement catholique : si les congrès des années 1920 ne trouvent pas d'échos dans *La Documentation catholique*, celui de Lyon, en 1938, est reproduit en partie dans la publication bimensuelle¹¹. Le

9. La demande n'est pas sans ambiguïté : en sollicitant le financement de l'enseignement privé par la puissance publique, de tels mouvements catholiques reconnaissent implicitement son rôle en matière éducative et, *in fine*, l'existence de l'école publique – rôle et institution qu'ils ne cessent de décrier par ailleurs.

10. De nombreux articles du *Haut-Parleur* ou des Congrès de la Fédération reviennent sur ce rôle des Amicales.

11. *DC*, 1938, t. 39, col. 1157-1164 : « Le XV^e Congrès des Amicales de l'enseignement catholique », Lyon, 9-11 septembre 1938. Sont reproduits les discours de Jean LE COUR GRANDMAISON et de Mgr GERLIER.

La première mention des Amicales dans la DC est de 1926, dans l'éphéméride annonçant les activités

conflit mondial qui éclate brise une nouvelle fois le travail réalisé.

3 « Rassemblement » : apaiser la querelle scolaire (1945-1959)

La Seconde Guerre mondiale est une rupture importante pour la Fédération, comme pour la plupart des mouvements catholiques. Elle disperse les moyens, les cadres, pose la question délicate de la reprise lorsque la paix est revenue. Cette reprise se fait dans un climat tendu pour l'enseignement catholique qui s'est vu retirer les quelques subventions attribuées par l'État français, non négligeables mais qui avaient été loin de résoudre la principale difficulté de l'enseignement catholique : la situation des maîtres. En 1946, la question reste donc entière.

Le Comité fédéral de Lyon, en mars 1946, marque la renaissance des activités des amicales, sous le mot d'ordre « Rassemblement ! ». L'Union régionale de Lyon avait été l'Union la plus importante en termes de membres dans l'entre-deux-guerres¹² ; elle confirme sa place prédominante en fournissant à la Fédération son nouveau Président général, Claude JANIN, élu en 1946 ; son assesseur ecclésiastique à partir de 1948, Mgr Étienne BORNET, évêque auxiliaire de Lyon.

On prend conscience de la nécessaire collaboration fréquente à entretenir avec les autres instances de l'enseignement libre. Aussi, un deuxième secrétaire général est-il nommé, membre de l'UR de Paris et chargé des « relations extérieures ».

Claude JANIN précise alors les buts des amicales (*HP*, janvier 1947) :

« Travailler en union avec les autres organisations catholiques à la défense de la liberté d'enseignement, en apportant à ceux qui nous ont élevés le témoignage de notre reconnaissance et de notre fidélité.

Procurer à nos Écoles, à leurs maîtres, à leurs anciens maîtres et à ceux ou à celles de leurs élèves dont les familles n'ont pas de ressources suffisantes, une aide financière aussi élevée que possible ».

catholiques – en l'occurrence, le Congrès d'Angers ; en 1931, est reproduit l'appel commun de la SGEE, des ACCF et des Amicales sur la question scolaire et, spécialement, la « coéducation des sexes » et « l'école unique » ; le rapport de Jean-Marie SAINTE-HUILE présenté au Congrès régional de l'UR du Nord à Hazebrouck, le 3 mai 1931, sur « La crise des vocations enseignantes » se trouve également dans la *DC* ; Paul CHASSAGNADE-BELMIN donne une importante contribution à la Fédération nationale catholique le 9 novembre 1931, dans laquelle il souligne tout particulièrement le rôle des Amicales (*DC*, 1932, col. 688) ; en 1932, les noces d'argent des Amicales sont aussi l'occasion de relever leurs activités.

12. C'est également à Lyon que paraît l'unique Haut-Parleur en temps de guerre, en 1944. Le « Secrétariat provisoire » est situé au « 3, place des Capucines, Lyon ». Ce sera l'adresse de l'administration de la nouvelle série, à partir de 1946.

3.1 Unir dans la diversité

Ces deux axes caractérisent le travail de l'Union en cette période. L'union avec les autres organisations se réalise par la participation aux mouvements catholiques nombreux à ce moment : CALS (Comité d'action pour la liberté scolaire) fondé à Angers par Jean BOYER¹³ ; soutien aux Comités des écoles libres des Houillères ; participation à la manifestation monstre de Saint-Laurent-sur-Sèvre réunissant plus de 135 000 personnes à l'invitation de Mgr CAZAUX en avril 1950 ; procès des kermesses ; Secrétariat d'études pour la liberté de l'enseignement et la défense de la culture, créé en 1948 par Édouard LIZOP. . . La Commission familiale pour la liberté et la paix scolaires, créée à l'issue de la guerre, dirigée par Pierre POTIER et radicalisant l'action des catholiques quant à l'enseignement privé, a les faveurs des amicales : elle promeut la création de Comités laïques diocésains de soutien à l'enseignement libre, distincts des Directions diocésaines qui se mettent en place mais qui ne peuvent prendre en charge la « propagande ». Ce moment constitue l'apogée de la position familiale en matière scolaire ; Francis d'AZAMBUJA, l'un des responsables des amicales du Midi (Marseille), vice-président de l'UNAPEL à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, est l'un des fers de lance du projet de financement de l'enseignement privé par le « bon scolaire familial ». Cette conjoncture peut sans doute expliquer le rapprochement observé entre UNAPEL et amicales, du moins à leur échelon local et régional : à Toulouse, un bulletin commun est édité, *L'Arc-boutant*, à partir de 1951. Les relations entre les deux associations nationales font l'objet d'un nouvel « accord » en 1949 (*HP*, n° 12, juil. 1949). Cependant, la position familiale n'est pas celle qui s'impose dans les années 1950 au Secrétariat général de l'enseignement catholique, créé par la première Assemblée plénière des évêques et cardinaux en 1951, secrétariat qui devient peu à peu le véritable centre d'impulsion et de décision, optant pour une stratégie de négociations avec les pouvoirs publics en rupture avec une posture d'opposition frontale. L'idéal animant les amicales reste d'action et d'union. Aussi se joignent-elles aux quatre congrès nationaux de l'enseignement libre organisés en 1951 à Toulouse, 1953 à Besançon, 1955 à Poitiers, 1957 à Clermont-Ferrand – sur des thèmes s'éloignant progressivement de la seule thématique de la question scolaire, puisqu'à Clermont, « l'école au siècle de la technique » est choisi comme sujet de réflexion.

13. Il est élu vice-président fédéral au Comité fédéral de mars 1948, « par acclamation et admiration » pour l'action dans l'Ouest.

3.2 Convictions et interrogations

La situation des maîtres et leur « recrutement » reste une préoccupation essentielle pour les amicales. À tel point que rares sont les numéros du *Haut-Parleur* n'abordant pas la question de la « vocation enseignante », rendue particulièrement délicate par la précarité des conditions matérielles et financières de la profession. « *Mais non ! les lois Marie et Barangé ne nous suffisent pas !* » affirme ainsi en 1952 *Le Haut-Parleur*, sans donner cependant plus de détails sur les aides concrètes apportées aux maîtres. Un autre soutien fort concerne les Associations d'éducation populaire (AEP – précurseur des OGEC), installées de manière systématique pour chaque école (primaire) à l'issue de la Seconde guerre mondiale, témoin de l'organisation en cours de l'enseignement catholique. Là encore, pas d'information concrète sur les aides que les amicales ont pu apporter.

Les difficultés n'épargnent pas la Fédération ; elles se laissent deviner entre les lignes. C'est, tout d'abord, la question de l'union de toutes les amicales en une Fédération unique. La diversité de l'enseignement – primaire, secondaire, technique, supérieur, féminin, rural, urbain – ne facilite pas la tâche. Les encouragements récurrents de Mademoiselle GABERT, vice-présidente fédérale, pour les amicales féminines, pourraient ainsi être un signe de leur développement plus restreint – on signale encore en 1949 la difficile reprise des Amicales féminines de Touraine, particulièrement dynamiques dans l'entre-deux-guerres mais profondément affectées par la Seconde Guerre mondiale. Mais le problème essentiel concerne les relations avec les ordres religieux, relations qui ne sont pas encore normalisées. Les congrégations enseignantes s'organisent alors en unions – l'Union des religieuses enseignantes (URE) est née pendant la guerre, l'Union des frères enseignants en 1947, tandis que les Fédérations nationales d'amicales congréganistes s'affirment (Pères maristes dès 1928 ; Salésiens en 1948 ; Dominicaines en 1952 ; Frères maristes en 1954 ; Jésuites en 1956 ; Lassaliens en 1958 ; Ursulines en 1960, etc.). Cette situation oblige à repenser la Fédération des amicales, qui devient au début des années 1960 une Confédération, pour tenir compte de la spécificité des Amicales des établissements congréganistes (*Le Fédéral*, n° 10, juin 1967). L'adoption de nouveaux statuts nécessite du temps (« une étude de presque deux ans », *Le Fédéral*, n° 7, sept. 1966), correspondant vraisemblablement à un moment d'interrogation pour les amicales qui cherchent au même moment à renouveler leurs membres adhérents – dès 1948, une rubrique « Les jeunes dans la Fédération » était apparue.

Autre difficulté : depuis le début des années 1950, une double interrogation parcourt le bulletin de la Fédération. Elle concerne la spécificité du rôle des amicales par rapport aux autres mouvements de l'enseignement catholique : en 1956, le *HP* y consacre de nouveau un article : « *Y a-t-il un secteur réservé pour nos amicalistes ?* ». On y réaffirme le rôle

des différentes associations : « *L'APEL* “représente”, *l'AEP* “gère”, *l'Amicale* “assiste” ». Cette interrogation reflète aussi le questionnement désormais récurrent sur l'identité de l'école catholique elle-même. Un nouveau contexte social et religieux émerge, dont on prend conscience progressivement et tout d'abord par les « *Difficultés et espoirs au sujet des vocations religieuses* » (Très Cher Frère Adrien, *HP*, n° 51, nov.-déc. 1957). Le débat sur l'école chrétienne est pleinement lancé dans le champ catholique à l'aube des années 1950 : une double enquête de la revue *Esprit* (mars et octobre 1949), à l'ambition claire – « *Pour la paix scolaire* » –, est accueillie fraîchement par la plupart des associations liées à l'enseignement libre. Mgr BORNET en fait une lecture lapidaire (*HP*, n° 13, oct. 1949), reprochant à ses auteurs de mettre dos à dos et de manière équivalente école publique et école chrétienne dans la responsabilité de la « guerre scolaire » empoisonnant la vie politique et sociale française, quand l'Église, selon le prélat, ne saurait se voir reprocher son attachement à l'éducation chrétienne. Il apparaît nettement que l'évolution du rapport des catholiques français à la laïcité est l'un des baromètres des transformations et des constances des relations entre Église et société. À ce titre, l'abandon de la devise de la Fédération en 1975 est symptomatique, non pas d'un renoncement à la rénovation chrétienne de la société, mais d'une réorientation de l'action, selon des modalités renouvelées.

Conclusion

Quoique rapide, cette traversée du siècle au prisme de la Fédération des amicales est particulièrement instructive : elle rend compte, d'une part, de la mobilisation catholique autour de l'enseignement catholique, selon des modalités qui ne sont pas univoques. L'école fait l'objet, au sein du catholicisme, d'un débat important. D'autre part, elle témoigne des permanences et des évolutions du catholicisme français au long du XX^e siècle : le dessein d'un catholicisme intégral, infusant la société, est perpétué ; les modalités en sont cependant profondément renouvelées, alors que la « défense religieuse » n'est plus à l'ordre du jour à partir des années 1950. Ce changement n'est pas sans conséquences sur l'action et la permanence de la Fédération, comme des autres mouvements catholiques : nés dans un contexte de combat, celui des deux universels que sont le citoyen – la République – et le croyant – l'Église –, ils doivent désormais s'inscrire dans un référentiel nouveau, marqué par l'épuisement de la lutte des modèles englobants dans lesquels ils étaient apparus¹⁴. Pour le catholicisme, à l'utopie d'une société chrétienne et organi-

14. DELOYE Yves, IHL Olivier, « Deux figures singulières de l'universel : la république et le sacré », dans SADOUN Marc, *La démocratie en France. Vol. 1 : Idéologies*, p. 138-246.

ciste succède l'espoir d'une présence maintenue dans un monde désormais désenchanté, sécularisé, marqué par le primat de l'individu¹⁵.

Bibliographie sélective

Nous renvoyons à notre travail de thèse (en cours d'achèvement à l'université Rennes 1, sous le titre « L'enseignement privé des années 1920 aux années 1960 : socio-histoire d'une mobilisation catholique ») pour une bibliographie plus complète et les références précises aux sources archivistiques consultées.

Le Haut-Parleur, puis *Le Fédéral* (dépouillement exhaustif : années 1920 - 1985).

Congrès nationaux des Associations des anciens élèves des Frères et des écoles et institutions libres catholiques (1904-1938)

Congrès nationaux de l'enseignement libre (1951-1957)

Bulletin de la Société générale d'éducation et d'enseignement (1914-1959)

Quelques exemples d'ouvrages réalisés sur les amicales d'établissements catholiques, souvent à leurs propres initiatives et sous formes de « mémoire » et de témoignage.

GUILLET Noël (dir.), *Saint Stanislas de Nantes : 150 ans d'enseignement catholique*, Nantes : Association Stan Édite, 1997, 318 p.

MÉLIZAN Pierre et Raymond, *Paul Mélizan : "Il a préféré faire des hommes que faire des livres"*, Marseille : Impr. A. Robert, 1994, 191 p.

TOULLELAN Pierre-Yves, *Histoire de l'institution Saint-Louis : une éducation catholique à Saumur depuis 1872*, RAPE : Impr. Le Bon Caractère, 2007.

VAUDEL Jean, *Les collègues Saint-Joseph et Saint-Stanislas de Poitiers : 1607-1980 : notes historiques et souvenirs d'anciens*, Poitiers : Brissaud, 1981, 454 p.

15. GAUCHET Marcel, *La religion dans la démocratie. Parcours de la laïcité*, Paris : Gallimard, coll. « Folio », 2001, 175 p.